

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LOCATION

La société S.A.S BDN (RCS Chambéry - siège social : 35 rue des 4 Vallées – 73130 Saint François Longchamp, France), propriétaire de la marque SNO2, assure sur le présent site internet, la prise de réservations, de location de matériel de glisse et des équipements associés (chaussures, bâtons et casques). La réservation de matériels ou équipements de ski ou de snowboard, via le site Internet, implique l'acceptation des conditions générales précisées ci-dessous. Ces conditions générales gouvernent la location par SNO2 S.A.S BDN de matériel de skis ou de snowboard au Client, via Internet. Le Client souhaitant louer du matériel à travers ce site devra préalablement s'identifier pour devenir Client. A cet effet, il remplira, selon les indications qui lui sont demandées en ligne, un formulaire mis à sa disposition, où il fera figurer son nom, prénom et adresse postale. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Il peut exercer ce droit en envoyant un courrier à : S.A.S BDN- 35 rue des 4 Vallées – 73130 Saint François Longchamp, ou en envoyant un courriel à : sno2sfl@gmail.com Le Client validera définitivement sa location au vu d'un récapitulatif affiché à l'écran, en « cliquant » pour manifester son engagement, sa connaissance et son acceptation des conditions générales et particulières ci-dessous. Définition CLIENT. « Client » se définit comme toute personne louant du matériel et procédant au paiement de cette location. Un Client peut louer du matériel pour plusieurs personnes, mais sera seul responsable vis à vis de SNO2. Définition SNO2 se définit comme un Magasin appartenant à la société S.A.S BDN. Définition MAGASIN LOUEURS Magasin Loueur se définit comme le Magasin SNO2 S.A.S BDN.

Article 1 : RESERVATION de location de matériel et TARIFS. Le Client déclare avoir 18 ans et la capacité juridique à contracter sur le site Internet ainsi qu'à respecter les présentes CGV ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer une réservation sur le site Internet Les tarifs de location dépendent de la catégorie de matériel loué par le Client, parmi les catégories proposées par S.A.S BDN. Les catégories de matériel, les services et les tarifs applicables, sont décrits sur le site Internet, étant précisé que seules des catégories de matériels sont proposées et en aucun cas un modèle précis. Les caractéristiques générales de chacune des catégories proposées figurent sur le Site Internet, de même qu'au moins un exemple de matériel correspondant à chacune des catégories. Le Client sélectionne et réserve donc une catégorie de matériel. Les exemples de matériels sont donnés à titre purement indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle. SNO2 S.A.S BDN se réserve le droit de modifier ses catégories en cours de saison, ainsi que les tarifs applicables. Le prix de la location faisant l'objet de la réservation est déterminé en fonction de la catégorie de matériel réservée, de la période de location choisie ainsi que de la date de passation de la réservation. Le prix en vigueur est celui affiché sur le site lors de la réservation. Celui-ci n'a de valeur contractuelle qu'après la confirmation de réservation et le paiement de l'acompte visé par l'Article 2 des présentes.

Article 2 : CONDITIONS de Paiement de la réservation du matériel. Lors d'une réservation sur le site internet, le Client sélectionne la catégorie de matériel souhaité. Après sélection du matériel il sera demandé au Client de confirmer sa réservation. Seul le versement de l'acompte ou le paiement en intégralité de la réservation a pour effet d'enregistrer la réservation par le Client sur le site internet. Les paiements doivent être opérés au moyen de la carte bancaire : cartes présentant le sigle CB, les cartes portant la marque « Visa » ou « Mastercard » acceptées en France, ainsi que les cartes émises dans le cadre de réseaux internationaux homologuées par le GIE Cartes Bancaires. La validation de la location au moyen du numéro de la carte

bancaire et de la date d'expiration vaut mandat de payer le prix, toutes taxes comprises (TTC), de la location. L'accord du réseau central des cartes bancaires rend effective la commande validée par le Client sur le site Internet. En cas de refus du réseau central des cartes bancaires, S.A.S BDN se réserve le droit d'annuler la réservation. Une fois la réservation conclue après réception par S.A.S BDN de l'accord du réseau central des cartes bancaires concernant le paiement de tout ou partie de la réservation (acompte ou 100%) et réception par le Client d'un email de confirmation de la prise en compte de la réservation, ces deux conditions étant cumulatives, le Magasin Loueur s'engage vis à vis du Client à louer à ce dernier, le matériel réservé selon les modalités fixées dans la réservation et les présentes CGV, le Client s'engage à prendre le dit matériel réservé selon les mêmes modalités.

Article 3 : Annulation de la Réservation. 3.1 : DROIT de rétractation Le Client dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la date du paiement effectué pour la Réservation. Toutefois, ce droit de rétractation ne pourra plus être exercé si le Client a retiré le matériel réservé dans le Magasin Loueur. Toute demande de rétractation doit être notifiée directement à SNO2 S.A.S BDN par mail à l'adresse sno2sfl@gmail.com. Le remboursement du paiement sera effectué dans un délai maximum de 30 jours, par le crédit de la carte bancaire utilisée lors de la réservation.

Article 4 : Modification d'une Réservation enregistrée. Un changement lié à la catégorie, la taille et/ou la quantité du Matériel Réservé se fera conformément aux conditions définies ci-dessous. Si le changement est opéré dans le délai de rétractation légal visé à l'article 3, la différence entre les deux réservations fera l'objet d'un remboursement. Si le changement effectué est opéré après le délai légal de rétractation, deux situations peuvent se présenter. A - Si le montant de la nouvelle Réservation est supérieur à la Réservation Initiale, le complément d'un montant minimum d'un euro (1€) devra être réglé en magasin B – Si le montant de la nouvelle réservation est inférieur à la Réservation Initiale, il ne sera procédé à aucun remboursement de l'Acompte initial. L'effet sur le prix de la location de l'acceptation d'une telle modification sera pris en compte lors du paiement du solde du prix de la location.

Article 5: Mise à disposition et utilisation du matériel loué Le Client recevra un courrier électronique confirmant la location. Seul ce courrier contenant un récapitulatif des conditions de la location vaut confirmation et valide définitivement la transaction. S'il s'avère que le Client ne peut se présenter au premier jour de la location tel qu'il a été confirmé, celui-ci doit en informer SNO2 S.A.S BDN dans les plus brefs délais, en envoyant un message via le formulaire de contact. Le Magasin Loueur n'a l'obligation de ne conserver le matériel réservé par le Client via le Site Internet que jusqu'à 10 heures le lendemain du premier jour de location indiqué dans le courriel de confirmation de la Réservation. Passé ce délai, la Réservation sera considérée comme annulée du fait du Client, sauf en cas de force majeure. On entend par force majeure tout événement indépendant de leur volonté imprévisible et irrésistible et tel que défini par la jurisprudence. Le Client perdra le bénéfice de sa réservation et le matériel sera remis en location sans que ce dernier ne puisse prétendre à un remboursement de l'Acompte et sans qu'aucune indemnité ne lui soit due. Dans un tel cas, l'Acompte reste acquis à SNO2 S.A.S BDN. L'enlèvement du Matériel Réservé se fait auprès du Magasin Loueur pour lequel la réservation a été passée et qui est mentionné dans l'email de confirmation de la prise en compte de la Réservation. Le Matériel Réservé sera mis à la disposition de la seule personne ayant effectué la Réservation. Le Matériel Loué sera remis au Client sur présentation du courrier électronique contenant la confirmation. A défaut, un moyen d'identification du payeur, ainsi que le code référence de sa commande seront exigés. Le montant du restant dû à payer en Magasin sera réglé dès le retrait du matériel en fonction des conditions générales

de location du Magasin. A défaut, la location pourra être refusée par le Magasin Loueur sans qu'aucune restitution de l'acompte ne soit possible. Le Magasin Loueur pourra en outre exiger un dépôt de garantie visant à couvrir les risques de dégradations, de vol ou de perte du Matériel Loué. Le montant et les modalités du dépôt de garantie sont fixés par le Magasin Loueur. Ce dépôt de garantie sera restitué au Client par le Magasin Loueurs lors du retour du matériel loué si aucune anomalie n'est constatée. SNO2 S.A.S BDN fournira les skis CHOISIS, OU UN MODELE EQUIVALENT, au sein de la même CATEGORIE. Les matériels et équipements loués sont destinés au seul usage du Client, sans aucune possibilité de sous-location ou de prêt, même à titre gratuit. Ils sont sous l'entière responsabilité du Client dès qu'il en prend possession. Le Client est seul juge de sa capacité à utiliser les matériels ou équipements loués, SNO2 S.A.S BDN se basant exclusivement sur les déclarations du Client. Toutefois, toute réserve sur l'état du matériel devra être signalée par le Client au Magasin Loueur lors de l'enlèvement dudit matériel et fera l'objet d'une inscription sur le bon de location lors de sa signature. A défaut, aucune réclamation postérieure ne sera acceptée. Le Client pourra retirer son équipement au Magasin, la veille de son premier jour de ski, dès 15h00 et sur la plage horaires d'ouverture en vigueur, sous réserve de disponibilités dans le Magasin d'origine de la commande.

Article 6 : Modalités de RESTITUTION du matériel loué et RESPONSABILITE du Client. La restitution du matériel est obligatoire à l'expiration de la durée de location prévue sous les peines prévues par l'article 314-1 du Code Pénal, sans qu'il n'y ait lieu d'adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et sans que le Client puisse invoquer un quelconque empêchement. Le matériel devra être restitué dans le Magasin où il a été pris. Le matériel devra être restitué à la fin de la période de location telle que définie et confirmée. Tout matériel rendu après 10 heures le lendemain du dernier jour de location, donnera lieu à la facturation et au paiement par le Client de journées supplémentaires de location, au tarif public affiché dans le Magasin. Si le Client est dans l'incapacité de restituer l'équipement pour quelque motif que ce soit, il sera facturé et devra payer à SNO2 S.A.S BDN les frais de retard éventuels en complément de la FACTURATION et du prix de location déjà versé. L'équipement est reconnu être remis en bon état et il devra être rendu dans le même état. L'ensemble du matériel est numéroté et marqué, et sera restitué avec le même numéro et la même marque. Tout dommage excessif, réputé avoir été provoqué par négligence, donnera lieu au paiement par le Client de frais de remplacement ou de réparation. La limite maximale des frais de remplacement / réparation sera le coût de remplacement de l'équipement "comme neuf". Ce coût viendra s'ajouter au prix de location déjà versé. Le Client accepte que, dans le cas où une paire de ski ou un snowboard est rendu endommagé mais ne peut pas être remis à la location en toute sécurité, cet équipement sera considéré comme « non réparable » et que le montant à payer sera le prix d'un équipement neuf, acheté pour remplacement. Le Client accepte également que ce constat soit fait par le responsable de Magasin, dans lequel l'équipement a été loué. Le Client accepte expressément par la présente que SNO2 S.A.S BDN puisse s'approprier, de son compte bancaire, tout montant dû, en cas de retard de paiement ou de non-paiement de la RETENUE/FACTURATION, en utilisant le numéro de carte de crédit et la date d'expiration communiqués par le Client.

Article 7 : CASSE ou VOL - Matériels non restitués ou restitués cassés SNO2 S.A.S BDN peut conserver les détails de la carte de crédit utilisée par le Client, pour le paiement de la location, afin de permettre tout dédommagement pour donner suite à la casse ou le vol d'un ou plusieurs loués, et/ou pour couvrir les cas dans lesquels le Client ne restitue pas tous les équipements de sport d'hiver qu'il a loués. SNO2 S.A.S BDN peut également pré-autoriser, au

moment du paiement, un montant équivalent au montant total indiqué ci-dessous, pour le ou les équipements de sport d'hiver loués. Ce montant étant débité de la carte de crédit uniquement en cas de perte, de vol ou de non-restitution du ou des matériels loués. Cette autorisation ne sera plus valide après restitution du matériel en bon état. Si le Client n'a pas souscrit la « Garantie casse ou vol » proposée à l'arrivée en Magasin, il sera FACTURE en cas de casse ou en cas de non-restitution du matériel (qu'il soit volé ou perdu), selon les barèmes affichés en Magasin. Si le Client a souscrit la « Garantie annulation, casse ou vol » proposée en Magasin, il bénéficiera de conditions préférentielles en cas de casse ou de vol du matériel qu'il a loué auprès de SNO2 S.A.S BDN.

Article 8 : Protection de vos Données Personnelles Soucieux du respect de la vie privée, des droits de ses clients et des informations qu'ils lui fournissent, la société S.A.S BDN respecte la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée. S.A.S BDN est amené à demander à ses clients certaines informations obligatoires, indispensables au bon traitement des commandes dans un souci de satisfaction de ses Clients. D'autres informations facultatives sont demandées afin de répondre à des critères plus personnalisés et ceci afin de répondre aux attentes légitimes des Clients envers la S.A.S BDN. Ces données sont collectées au moment où le client passe sa commande. Ces données ne sont transmises en aucun cas à un partenaire commercial de la société S.A.S BDN.

Article 9 : DROITS applicables et JURIDICTION compétente. Le présent contrat est soumis exclusivement au droit français. En cas de contestation quelconque relative au présent contrat ou pour tout litige, le tribunal compétent sera celui du siège social de la société S.A.S BDN (le tribunal de Chambéry) auquel les parties attribuent une compétence exclusive.